



Paris, le 27 octobre 2021

M. le Directeur des ressources et des compétences de la police nationale,

Le 22 octobre 2020, Mme COUDERT nous présentait le projet d'alignement du système d'astreinte police nationale avec celui du secrétariat général.

Lors de cette réunion, nous avons vivement réagit aux faits que :

- Cette alignement aboutit finalement à deux textes distincts (PN et SG)...
- L'augmentation de l'indemnité s'accompagnait d'une disponibilité accrue des agents
- La compensation horaire restait la-même malgré l'augmentation de la disponibilité.

Sur ce dernier point, suite à nos remarques, Mme COUDERT nous avait assurée que l'objectif était désormais de rémunérer toutes les astreintes et qu'il n'y aurait plus aucun problème de paiement.

Notre expérience nous en faisait douter et nos sources de crispation ont été accentuées lorsque la compensation horaire a été revue à la baisse pour se conformer au périmètre SG, passant de 14h50 à 14h27.

Un an après, nous avons la preuve que notre pessimisme était justifié puisque des agents nous signalent que toutes leurs astreintes ne seront pas rémunérées au cours de ce trimestre, à en juger les mails de leurs SGO précisant qu'ils n'ont plus de budget et qu'ils vont opérer à une bascule des HS astreinte vers le compteur HS actif.

Auriez-vous des explications à leur apporter permettant de ne pas accentuer une colère déjà persistante ?

Nous avons appris aussi que des services effectuent des prorata de compensation d'astreinte diurne considérant qu'un agent d'astreinte diurne effectuant un dépassement d'horaire sur sa période normale d'activité n'était finalement pas disponible pour l'astreinte.

Sommes-nous d'accord que ce type de compte apothicaire ne s'appuie sur aucune base légale ni logique ?

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur des ressources et des compétences de la police nationale, à l'assurance de notre considération distinguée.

Xavier DEPECKER
Le secrétaire nationale
en charge des policiers scientifiques

